



BLASON :

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté par la municipalité le 21 février 2000.

"D'argent, à une tête de loup arrachée de sable, lampassée de gueules, accostée de deux demi-roses d'azur, se mouvant des flancs de l'écu ; le tout accompagné en chef et en pointe d'une burelle ondulée d'azur."

TOPONYMIE :

Nom d'origine latine, « Vitus vicum », signifiant le vieux village.

VIEUVY

EXPLICATIONS :

L'argent et la tête de loup de sable proviennent des armes de la famille du Bailleul, seigneur entre autres villages de Vieuvy. La reprise intégrale du blason de famille étant interdite, il suffit d'en emprunter un ou plusieurs éléments.

Les burelles symbolisent les cours d'eau de l'Ourde et de la Colmont qui limitent le territoire communal.

Les roses sont l'un des éléments qui représentent la Vierge qui est la sainte patronne de Vieuvy.

Les ornements sont deux gerbes de blé d'or, mises en sautoir par la pointe et liées d'azur pour honorer l'activité agricole.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en caractères majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

PRÉCISIONS HÉRALDIQUES :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

L'argent est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sur la tête de loup, les roses et les burelles.

La burelle est la réduction de la fasce à raison d'un neuvième de la hauteur de l'écu.

Le terme se mouvant des flancs de l'écu signifie que les moitiés de roses sont collées contre les côtés.

Le terme arrachée indique que la tête présente des lambeaux au niveau de la coupure. Celui de lampassé s'applique à la langue.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de Vieuvy a été réalisé en reprenant les armes de la famille du Bailleul qui sont les suivantes :



HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de Vieuvy n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.